

CHAMPIONNAT U 18 MASCULIN

SAISON 2026 / 2027



REGLEMENT PARTICULIER

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux du CD 62, les règlements de la Ligue des Hauts de France ou les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par le CD 62.

La commission sportive pourrait être amenée à revoir certains points de ce règlement et y apporter des modifications

PREMIERE PHASE BRASSAGE

Le championnat «U18 Masculin» est composé de 17 poules de 6 équipes qui se rencontreront en matchs ALLER. Un classement inter poules des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} sera effectué. Afin de qualifier les équipes au niveau régionales et ceux qui joueront dans les différents niveaux départementales.

DEUXIEME PHASE

Les 3 meilleurs premiers accéderont au niveau Régional, sauf si un club a déjà une équipe qui évolue au niveau Régional. La place sera proposée à une autre équipe classée première dans l'ordre du classement

A l'issue de la première phase de Brassage, les équipes seront réparties en quatre niveaux

- « ELITE » Les 14 autres équipes classées 1^{ère} de chaque poule et les 10 meilleures équipes classées 2^{ème}
- « EXCELLENCE » Les 7 autres équipes restantes classées 2^{ème} et les 17 équipes classées 3^{ème} de chaque poule
- « HONNEUR » Les 17 autres équipes classées 4^{ème} de chaque poule et les 7 meilleures équipes classées 5^{ème}
- « PROMOTION » Les 10 autres équipes restantes classées 5^{ème} et les équipes classées 6^{ème}

Attribution du titre de champion départemental U 18M « ELITE »

A l'issue de la première phase

- ⇒ Les 14 autres équipes classées 1^{ère} de chaque poule et les 10 meilleures équipes classées 2^{ème} seront réparties en 3 poules de 8 équipes et s'opposeront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « ELITE ».
 - ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront sous la formule 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur
- Dates retenues : **Week end du 01,22 et 29 mai 2027**

Attribution du titre de champion départemental U 18M « EXCELLENCE »

A l'issue de la première phase

- ⇒ Les 7 autres équipes restantes classées 2^{ème} et les 17 équipes classées 3^{ème} de chaque poule seront réparties en 3 poules de 8 équipes et s'opposeront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « EXCELLENCE ».
 - ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront sous la formule 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur
- Dates retenues : **Week end du 01,22 et 29 mai 2027**

Attribution du titre de champion départemental U 18M « HONNEUR »

A l'issue de la première phase

- ⇒ Les 17 équipes classées 4^{ème} de chaque poule et les 7 meilleures équipes classées 5^{ème} seront réparties en 3 poules de 8 équipes et s'opposeront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « HONNEUR ».
 - ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront sous la formule 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur
- Dates retenues : **Week end du 01,22 et 29 mai 2027**

Attribution du titre de champion départemental U 18M « PROMOTION »

A l'issue de la première phase

- ⇒ Les 10 autres équipes restantes classées 5ème et les équipes classées 6ème seront réparties en 3 poules de 10 équipes et s'opposeront en match ALLER et RETOUR dans le cadre du championnat « PROMOTION ».
- ⇒ Les équipes classées 1ère de chaque poule de la 2ème phase se rencontreront sous la formule 1 match à domicile et 1 match à l'extérieure

Dates retenues : **Week end du 01,22 et 29 mai 2027**

N.B.

- HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE reçoit à la salle des sports d'HESDIGNEUL
- BERCK 1 reçoit au Palais des Sports
- BERCK 2 reçoit salle Ostermeyer à Rang du Fliers
- AMBLETEUSE/MARQUISE 1 et 2 reçoivent Salle HERVE DUBUISSON à MARQUISE

Responsable du Championnat 1ère et 2ème Phase :

Annie VERRON

Port : 06 74 87 95 47

averron@pasdecalaisbasketball.org